

cipaux que le moins possible, tout d'abord : faire leur entraînement tranquillement, mais sûrement.

La première chose à faire, je crois, c'est la formation d'un bureau de santé local, composé du maire, du médecin et d'un citoyen éclairé. Le médecin est, de par sa position, le principal officier du bureau ; c'est à lui qu'incombe presque] tout le travail, et afin qu'il soit effectif, il est juste qu'il soit rémunéré. Le premier devoir du conseil d'hygiène local sera de faire l'éducation du peuple. Pour cela, il devra recevoir l'appui du curé de la paroisse, des instituteurs et institutrices, pour enseigner à l'école les notions de l'hygiène publique et privée. Le médecin, par des conférences publiques, familières et pratiques, s'efforcera de détruire les préjugés, de faire connaître les notions de l'hygiène et d'en faire accepter les prescriptions. Inutile d'élaborer des lois, de faire des ordondances, si l'opinion publique n'est pas préparée à les recevoir.

Ce principe général est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'une question comme l'hygiène, où le concours de tous et d'un chacun est absolument indispensable. Pourquoi le conseil d'hygiène provincial n'a-t-il pas plus d'inspecteurs d'hygiène ? Actuellement, un seul inspecteur, qu'on ne rencontre que dans des cas extraordinaire.

Un inspecteur d'hygiène qui serait plus souvent en contact avec le médecin de santé local et le conseil municipal, serait d'un secours inappréciable. Il pourrait aider le médecin et le conseil municipal, en leur indiquant leur devoir et en travaillant à aplanir les difficultés qui se rencontrent.

Cet inspecteur pourrait au besoin donner des conférences publiques sur les notions d'hygiène ; faire accepter, sous la forme la plus facile, les principales prescriptions du conseil d'hygiène de la province.